

AR Prefecture

016-200054047-20220328-2022_03_28_3-BF

Reçu le 30/03/2022

Publié le 30/03/2022

Fonctionnement :

- Dépenses : 141 674,33 €
- Recettes : 141 674 33 €

Investissement :

- Dépenses : 150 000,00€
- Recettes : 150 000,00€

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget du lotissement de la loge de la Vigne de l'exercice 2022 de la Ville de Confolens, par chapitre en section fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

section	dépenses	recettes
fonctionnement	141 674,33 €	141 674,33 €
investissement	150 000,00 €	150 000,00 €
total	291 674,33 €	291 674,33 €

- **DONNE** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 mars 2022



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

